

Revue de presse...

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **13 (1967)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

droit privé qui intervint avec la « Fédération of Hong-Kong industries » paraît, selon toute vraisemblance, avoir eu sa source principalement dans le manque de contacts en temps opportun entre tous les intéressés suisses. Ce problème de coordination fut alors revu à l'initiative de l'A.S.U.A.G. Les efforts entrepris tendent précisément à assurer à l'avenir une coordination opportune et étendue. La fédération horlogère est du reste essentiellement une organisation de droit privé qui groupe des fabricants suisses de montres ancre. Elle a toute latitude, d'après les principes de notre régime d'économie libérale, pour conclure de telles conventions et elle en assume seule la responsabilité. Le Conseil fédéral tient néanmoins à constater que, selon les informations dont il dispose, on ne saurait prétendre que les intérêts généraux de notre industrie horlogère aient été lésés par cette convention.

Quant au voyage du président de la Fédération horlogère en Union soviétique, il n'aurait été entrepris, selon les renseignements obtenus, qu'à titre d'information. Aucune convention n'a été conclue à cette occasion.

« Ainsi que le Conseil fédéral l'a déjà exposé dans son rapport du 30 octobre 1964 sur l'application du nouveau statut légal de l'horlogerie, la collaboration internationale et la division du travail prennent pour des raisons très diverses une importance toujours croissante dans le domaine de l'industrie horlogère également. Dès lors, l'industrie horlogère suisse s'inscrit tout à fait dans la ligne d'une politique industrielle conçue à long terme lorsque, s'écartant de la politique suivie durant de nombreuses années, elle accepte de prendre contact avec d'autres industries horlogères. Toutefois, il est essentiel à l'occasion de tels contacts de les coordonner suffisamment sur le plan suisse en vue de sauvegarder le mieux possible les intérêts généraux de notre industrie horlogère. C'est précisément dans cette perspective que l'A.S.U.A.G. a un rôle important à jouer. Aussi s'applique-t-elle, dans les limites de ses moyens, à promouvoir une politique industrielle commune et notamment une coordination accrue entre les différents milieux horlogers intéressés. Par l'institution du nouveau statut légal, l'industrie horlogère a sciemment été libérée en grande partie d'une réglementation qui limitait la libre concurrence. Ce faisant, on visait à maintenir sa capacité concurrentielle. Il est dès lors tout naturel que les intérêts divergents au sein même de l'industrie horlogère se marquent plus fortement qu'à l'époque où la réglementation était relativement sévère. »

Il s'agit, en l'occurrence, de l'accord conclu entre la Fédération horlogère et la Fédération industrielle de Hong-Kong, en automne 1966 visant à régler le problème de l'emboîtement et du contrôle de la qualité des boîtes fabriquées là-bas, et de la visite faite du 30 novembre au 6 décembre dernier à l'industrie horlogère soviétique par une délégation de la F.H.

REVUE DE PRESSE.

CANTON DE BALE

« LA SCIENCE APPELLE LES JEUNES »

En présence de représentants éminents de la science et de l'industrie, a eu lieu au casino municipal de Bâle, la distribution des prix du premier concours « La science appelle les jeunes ». M. Adolf Portmann, professeur, président de cette institution, a exprimé sa joie et sa satisfaction au sujet du niveau extrêmement élevé des travaux soumis au jury.

45 professeurs d'université et professeurs de gymnase de toute la Suisse avaient préalablement examiné à Genève et à Bâle plus de 80 travaux scientifiques fournis par des jeunes gens et jeunes filles de 15 à 21 ans.

La Suisse romande, en particulier, peut être fière des jeunes qui l'ont représentée. En effet, Martin Geiser, de Bienne, a obtenu un premier prix pour une remarquable recherche dans le domaine de la chimie, alors que Gérard Meylan, de Genève, a été récompensé par un deuxième prix pour son étude très poussée sur les engrais minéraux et certaines plantes. Le Tessin est aussi à l'honneur. Une maquette originale d'un centre urbain idéal, réalisée par M^{lle} Cécile Agustoni, de Lugano, a été fort remarquée. La jeune Tessinoise a obtenu un second deuxième prix.

Quant au troisième grand prix pour la Suisse romande, il a été attribué à Charles Beuchat, de Porrentruy, pour son ingénieux appareil de mesure électrique.

Enfin, un prix spécial a été décerné à MM. Muel-ler, Jacot et Schiper, de Bienne (mathématiques) pour le meilleur travail de groupe.

Au nom des organisateurs, tous les prix, d'une valeur totale de 20.000 F, furent remis aux jeunes chercheurs, par MM. Brunner, directeur général d'une maison d'édition, et Uebersax, président central de l'association suisse des droguistes. Les écoles que fréquentent les lauréats reçoivent une somme équivalente, destinée à l'achat de matériel d'enseignement. En outre, les quatre premiers lauréats de la Suisse représenteront notre pays à la « science fair » internationale de San Francisco.

32 prix spéciaux ont été également offerts par des entreprises, instituts et associations suisses. Le concours 1968 est d'ores et déjà ouvert. Les jeunes Romands qui désirent y participer peuvent demander tous les renseignements désirés au secrétariat « Ringier et C^{ie}, S.A. - Zofingue ».

UN SUISSE A L'HONNEUR

Le maître Silvio Varviso, d'origine suisse, a été nommé membre de l'académie royale de musique de Suède. C'est le premier chef d'orchestre étranger à être ainsi honoré. Silvio Varviso est actuellement le directeur musical de l'Opéra royal de Stockholm. Jusqu'en 1962, il avait été directeur musical du théâtre municipal de Bâle. Il s'est produit dans les plus grands opéras du monde, notamment, au Métropolitain de New-York.

RESULTAT DES COMPTES 1966 DE SANDOZ

Le chiffre d'affaires du groupe Sandoz pour 1966 s'est développé par rapport à l'année précédente comme suit :

	en mil. de francs		
	1966	1965	
colorants, prod. chimiques	665	612	+ 8,7 %
pharm.	736	631	+ 16,3 %
total	1.401	1.243	+ 12,7 %

Au cours de la deuxième moitié de 1966, le développement des affaires a été inégal selon les branches d'activité, mais il est réjouissant sur l'ensemble de l'année. Les ventes du groupe s'affirment avant tout en Europe et en Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires de la maison-mère a passé de F 492 à F 546 millions.

Le bénéfice net de Sandoz S.A. a pu être amélioré par rapport à l'année précédente de F 2,8 millions ou 8,8 % pour atteindre F 34,6 millions. Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer F 23 millions de dividende (année précédente F 22), c'est-à-dire F 115 par action (année précédente F 110) et de doter la réserve pour engagement à l'étranger de F 7 millions (année précédente F 6). Il est prévu F 500.000 (année précédente F 250.000), en faveur de la fondation Sandoz pour l'avancement des sciences médico-biologiques et F 800.000 (année précédente F 200.000) pour le fonds de vacances de Sandoz S.A., en vue de l'établissement d'une nouvelle maison de vacances.

L'Assemblée générale des actionnaires a eu lieu à Bâle, le 4 avril.

CANTON DE BERNE

BOURSE BURRUS ATTRIBUEE

Le Conseil de la recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique a attribué pour la

troisième fois la bourse Burrus. Alimenté par un don jubilaire versé par la maison F.-J. Burrus et C^{ie} à Boncourt, cette bourse a pour but de promouvoir les recherches de jeunes universitaires diplômés. Pour l'attribution 1966 n'étaient acceptées que les candidatures émanant de l'étude des sciences médicales et vétérinaires.

Les 30.000 F de la bourse ont été remis à Monsieur le docteur Claude-Victor Perrier, docteur en médecine et premier chef de clinique à la clinique médicale thérapeutique de Genève. Le lauréat utilisera cette bourse pour poursuivre, auprès des National Institutes of Health, Bethesda (U.S.A.), ses études dans la pharmacologie clinique des affections digestives.

Les conditions d'inscription à la bourse Burrus 1968, réservée aux sciences humaines (histoire, philosophie, philologie), seront publiées incessamment.

EXPOSITION PHILATELIQUE

Le musée des P.T.T. à Berne a présenté, du 3 mars au 4 mai, la collection d'affranchissements zuricois de M. Alfred Mueller. Elle comprend les affranchissements postaux des communes zuricoises jusqu'à leur absorption par la ville de Zurich en 1893 et 1934. Ces communes forment aujourd'hui les grands quartiers d'habitation de la ville de La Limmat.

« LE BUND » SE PRESENTE SOUS UN NOUVEL ASPECT, MAIS NE PARAÎTRA PLUS QU'UNE FOIS PAR JOUR

« Le Bund » annonce qu'il ne paraîtra désormais plus qu'une fois par jour au lieu de deux. Sa seconde édition existait depuis le 1^{er} janvier 1891. Son unique édition quotidienne sortira le matin. Le journal sera rédigé pendant la nuit et imprimé de telle façon, qu'il puisse être distribué durant les premières heures de la matinée. La société éditrice et la rédaction expliquent, dans un entre-filet intitulé : « Mit der zeit gehen (marcher avec le temps) », les raisons de ce changement. Les nouveaux moyens d'information de masse, la radio et la télévision, ont mis fin au monopole de la presse dans le domaine de l'information. Les problèmes de la distribution deviennent toujours plus difficiles à résoudre pour les journaux. Les mesures de rationalisation prises par les P.T.T. ont pour conséquence de faire perdre à la presse son caractère d'actualité, surtout en ce qui concerne les journaux paraissant deux fois par jour.

Le quotidien bernois précise qu'il demeure un journal d'opinion, fidèle au libéralisme. L'information sera soigneusement travaillée et complétée par une documentation adéquate et des commentaires adaptés aux événements du jour.

Le journal paraîtra sur cinq colonnes, mais la présentation du titre restera la même.

« BONJOUR, COURAGE »

Une rédactrice-présentatrice de la radio-télévision française, M^{me} Hélène Marguerithe, a fait à Berne, sous le patronage de l'ambassade de France, une conférence intitulée « Bonjour, courage ».

Membre de la société des gens de lettres et prix « Albert-Schweizer » 1965, la conférencière a retracé, dans son exposé, les étapes d'une exceptionnelle aventure : celle qu'elle a elle-même vécue depuis 1952, et qui lui a permis, après avoir été totalement paralysée à la suite d'une lésion de la moelle épinière, de réapprendre, en dix ans, à se servir à nouveau de ses membres inférieurs. Aujourd'hui, M^{me} Marguerithe peut marcher en s'aidant seulement d'une canne. Ce long effort de rééducation, a-t-elle expliqué dans son exposé, n'a pu réussir que parce qu'il avait été soutenu chez elle par cette pensée qu'on ne peut diminuer sa détresse qu'en se penchant sur celle des autres.

La conférencière était présentée par la société française de Berne.

M^{me} Marguerithe, qui a parlé sur le même sujet à Zurich et à Locarno, prendra également la parole à l'hospice orthopédique de Lausanne, sous l'égide de « pro infirmis ».

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'A.T.S., M. WALTER EGGER,
REND HOMMAGE A FEU SIEGFRIED FREY

Le professeur Siegfried Frey, qui vient de décéder brusquement, était directeur de l'agence télégraphique suisse à Berne depuis 1943. Comme rédacteur au « Luzerner tagblatt », et personnalité politique active dans les rangs radicaux, il connaissait tous les rouages et devoirs d'un journal et les problèmes de la politique suisse. Il occupait, à Lucerne, une position sous tous les aspects, des plus prometteuses, qui ne rendit certes pas légère sa décision de passer, à un poste de commande, dans le domaine de l'information. Le professeur Frey, d'une intelligence rare, d'une formation humaniste riche d'expérience, acquise aussi à l'étranger, s'adapta rapidement à sa nouvelle activité et gagna, très vite, la confiance de la presse suisse en ayant à cœur d'entretenir avec elle les meilleures relations.

Siegfried Frey fut le dépositaire et défenseur convaincu et réfléchi des principes fondamentaux de l'agence télégraphique suisse qui sont, pour cette agence nationale trilingue, l'actualité, l'objectivité, l'exactitude, dans ses attributions de dispensatrice d'informations au public, à la presse et à la radio. Il n'en oubliait pas, pour autant, les exigences de notre époque. Ses relations avec les éditeurs de journaux et les rédactions, la radiodiffusion et la

télévision, les agences de photos et un vaste réseau de correspondants, lui offraient une gamme, large et profonde, de vues objectives et humaines. Il se rangeait parmi les meilleurs connaisseurs de l'information en général. Il fut un grand défenseur de la liberté de la presse et de l'information. Sa présence active s'étendait à l'Europe. Dans le cercle des agences d'information des états européens de moyenne et petite importance, qui forment le « groupe 39 » et dont les représentants se réunissent régulièrement pour veiller à la protection de leurs intérêts réciproques et échanger leurs expériences, les interventions du directeur, S. Frey, avaient un poids significatif.

Le défunt, privat-docent, chargé d'un cours de journalisme, aux universités de Berne et de Zurich, fit, avec aisance et sûreté, bénéficiaire de ses connaissances de la presse et de l'information les jeunes générations. Le professeur Frey soulignait, sans cesse, que les tâches dévolues aux agences d'information et à la presse, devaient être accomplies dans un sentiment de profonde responsabilité à l'égard du public, dans son ensemble, et de chaque citoyen en particulier.

Se sentant engagé face au pays et au peuple, le directeur Siegfried Frey dut, pendant les années de guerre et la période de réadaptation qui suivit, assumer les tâches imposées par ces temps au responsable d'une agence d'information suisse. Il considérait le travail de l'agence télégraphique suisse qui est une entreprise indépendante des journaux suisses, comme un service offert au public, et lui consacra sans retenue son grand savoir, sa force morale, son sens marqué des responsabilités, sa forte personnalité. La presse suisse et le public perdent en lui un homme de grande valeur et d'une intégrité rare.

DERNIER HOMMAGE AU PROFESSEUR SIEGFRIED FREY

C'est dans l'émotion générale qu'un très grand nombre de personnes sont venues rendre leurs derniers hommages, en l'église du Saint-Esprit, au professeur Siegfried Frey, mort de façon subite. Conformément au désir exprimé par le défunt, aucun discours ne fut prononcé.

Le pasteur Helmut Huber, de Leissingen, dans l'Oberland bernois, retraça brièvement la vie et l'œuvre du défunt, son activité en sa qualité de directeur de notre agence nationale d'information et de professeur aux universités de Berne et de Zurich. Il prit comme texte de son oraison : « Bon et fidèle serviteur, tu as été fidèle dans les petites choses, je t'établirai sur de grandes. Entre dans la

joie de ton Seigneur » (Matth. 25/21). Le défunt était pénétré du christianisme, avait un sens aigu de ses responsabilités et était caractérisé par sa modestie. Parmi les messages des autorités et institutions du pays et de l'étranger, s'en trouvait aussi du conseiller fédéral L. Von Moos, chef du Département de justice et police.

De nombreuses personnalités étrangères s'étaient rendues à la cérémonie. On remarquait la présence de représentants des agences d'information, étroitement associées à l'agence télégraphique suisse, à la suisse, à la tête desquels M. Jean Marin, président de l'Alliance européenne des agences d'information, président et directeur général de l'agence France-Presse, de Paris, Grand était aussi le nombre des personnalités de la vie politique, économique et culturelle, ainsi que de la presse, de la radio et de la télévision, notamment les anciens conseillers fédéraux Ph. Etter et K. Kobelt, M. Weber, vice-chancelier de la Confédération, des représentants du Gouvernement et des parlementaires fédéraux. La cérémonie funèbre, à laquelle des dizaines et des dizaines de couronnes de fleurs, ainsi que des délégations avec bannière, manifestaient l'estime en laquelle était tenu le défunt, fut rehaussée par des œuvres pour violoncelle et pour orgue, d'Antonio Vivaldi et de Johann-Sebastian Bach.

À l'issue de la cérémonie funèbre, la dépouille mortelle du professeur Frey fut incinérée au crématoire de Berne, en présence du cercle intime de sa famille.

OUVERTURE D'UN BUREAU DE VENTE POUR PHILATELISTES A GENEVE

Le 3 avril, un bureau de vente pour philatélistes s'est ouvert au premier étage du bâtiment de la direction d'arrondissement postal à Genève, 18, rue du Mont-Blanc.

Ce bureau s'occupera exclusivement de la vente au guichet de tous les timbres-poste, enveloppes du jour d'émission, livrets et feuilles de collection tenus par le service philatélique des P.T.T. à Berne.

Les demandes de renseignements et commandes écrites, les demandes d'abonnement, etc. doivent, comme jusqu'ici, être adressées au service philatélique de la direction générale des P.T.T., Parkterrasse 10, 3000 Berne.

Sur demande, les lettres, cartes et imprimés (sans les envois en nombre n'ayant pas un caractère philatélique) qui seront déposés à ce bureau le jour de l'ouverture ou lui seront transmis à cet effet, ainsi que les timbres-poste non collés, ou collés sur des feuilles volantes, seront oblitérés au moyen du timbre.

CANTON DE GENEVE

IMPOT ET ARTISTES ETRANGERS SE PRODUISANT DANS LE CANTON DE GENEVE

Le Département des finances et contributions du canton de Genève publie un communiqué relatif à la perception à la source de l'impôt sur le revenu dû par les artistes étrangers se produisant dans le canton.

Ce communiqué fait état des arrêtés votés à cet effet en décembre 1966 et en janvier 1967 et des modifications qui en sont résultées.

Le communiqué relève que la presse a récemment parlé d'un recours de droit public au tribunal fédéral formé par diverses associations et organisations de spectacles. Il précise la réponse faite le 24 février 1967 par le chef du Département cantonal des finances et contributions, à une interpellation au Grand Conseil. Le chef du Département manifestait expressément son intention de n'imposer le cachet des artistes étrangers qu'à concurrence de 65 %, pourcentage qui a été fixé ensuite à 60 % pour tous les artistes étrangers visés par le règlement ; de ne pas appliquer les nouvelles dispositions pour les contrats conclus avant le 1^{er} mars 1967 ; de faire en sorte que les conventions en vue d'éviter la double imposition soient strictement observées ; de poursuivre les contacts qui ont déjà été établis avec les divers groupements et associations quant aux effets de l'application des nouvelles dispositions.

Le communiqué du Département cantonal des finances et contributions relève enfin qu'en ce qui concerne la procédure se déroulant actuellement devant le tribunal fédéral, celui-ci vient de rendre une ordonnance datée du 7 mars 1967, selon laquelle ce tribunal rejette la demande tendant à ce que l'effet suspensif soit accordé au recours.

POUR LE PRIX DE COMPOSITION MUSICALE « REINE MARIE-JOSE »

Le prix de composition musicale « Reine Marie-José » sera décerné pour la cinquième fois, au mois de novembre 1968. On sait que ce prix a été institué dans le but de mettre en valeur les musiciens de talent.

Peuvent concourir les compositeurs de toutes nationalités qui n'auront pas dépassé l'âge de 50 ans accomplis le 1^{er} janvier 1968. Les œuvres présentées devront être inédites.

Le sujet choisi pour ce prochain prix est une composition pour orgue classique en un ou plusieurs mouvements (au maximum quatre) ; durée minimum 12 minutes, maximum 16 minutes.

Le jury sera composé de six membres au moins.

Le prix, dont le montant est fixé pour ce concours à 10.000 francs suisses, ne pourra pas être divisé.

Le jury aura la faculté de refuser d'attribuer le prix s'il estime, à la majorité absolue au premier vote, qu'aucune des œuvres présentées ne le mérite.

L'œuvre primée sera créée dans le cadre des concours de Merlinge (campagne genevoise) en collaboration avec la radio suisse romande.

Le comité de ce prix de composition musicale est présidé par le reine Marie-José.

DECISION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

La création d'un comité d'experts, chargé d'enquêter sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers sud-africains, a été décidée par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, réunie à Genève depuis le 20 février pour sa 23^e session.

Après avoir condamné sévèrement les « pratiques » dont sont l'objet, en République sud-africaine, les personnes détenues pour leur opposition à la « politique inhumaine d'apartheid », la Commission, dans une résolution présentée conjointement par douze pays afro-asiatiques, donne toute liberté au comité d'experts pour mener à bien son enquête. Elle lui demande de recommander des mesures concrètes, et de présenter un rapport le plus rapidement possible. La Commission demande en outre au Gouvernement de la République sud-africaine de « donner au comité toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement de sa tâche ».

La Commission prie le secrétaire général des Nations Unies d'envoyer un télégramme au Gouvernement de Prétoria pour lui faire part de « la profonde angoisse » que la situation en Afrique du Sud inspire à ses membres. Elle demande également à M. Thant de prendre « des mesures positives en vue de rendre le traitement des prisonniers politiques conforme aux normes du droit et de la pratique en matière pénale ».

La Commission, en décidant la création d'un comité d'experts, répond à la demande du comité spécial de l'Assemblée générale des Nations Unies chargé d'étudier la politique d'apartheid en Afrique du Sud, qui préconisait l'ouverture d'une enquête internationale.

CONFERENCE DE PRESSE DE PRO HELVETIA

Sous l'appellation « Les Grandes heures de l'amitié franco-suisse », a lieu à la fin du mois d'avril à l'hôtel de Rohan, à Paris, et se tiendra au mois de juillet au château de Coppet, sous le patronage de M. Roger Bonvin, président de la Confédération, et du général de Gaulle, président de la République française, une exposition organisée par Pro Helvetia,

en collaboration avec le ministère français des affaires étrangères et des archives de France.

Le commissaire général de cette exposition, M. Jean-René Bory, de Coppet, a montré l'intérêt de cette manifestation lors d'une conférence de presse tenue à la salle de l'Athénée, à Genève, sous la présidence de M. Michel Stettler, président de Pro Helvetia, et en présence de M. André Roger, ministre plénipotentiaire, chargé du consulat général de France à Genève.

M. Stettler a rappelé les tâches de Pro Helvetia dans le domaine de la culture et a insisté sur l'importance d'une documentation complète sur la Suisse au service des autres pays.

Un organe de coordination des connaissances sur la Suisse pour les pays étrangers est en voie de création.

M. Jean-René Bory, conservateur du musée de Coppet et commissaire général de la future exposition, a dit sa reconnaissance envers Pro Helvetia, créé en 1939, déjà pour la sauvegarde et l'encouragement de la culture suisse.

Puis il a parlé de cette prochaine exposition qui comprendra quatre parties :

- des périodes helvètes, romaines et burgondes, la période chrétienne ainsi que les royaumes de Bourgogne ;

- une évocation chronologique des relations franco-suisse du XV^e au XIX^e siècles ;

- la troisième partie évoquera des relations entre les deux pays, soit la réforme des arts, des lettres, des sciences et les finances ;

- la quatrième partie esquissera les liens unissant le XVII^e siècle à l'époque contemporaine.

Les expositions s'ouvriront le 28 avril à l'hôtel de Rohan à Paris et le 7 juillet au château de Coppet.

ANIMATION EN TOUT GENRE AU SALON DE L'AUTO

Chacun se plaît à le reconnaître : rarement le Salon international de Genève aura été aussi diversifié et animé. Le spectacle était partout, dans chaque secteur, auprès de chaque exposant. Qu'on se trouve parmi les véhicules de tourisme, les grands carrossiers, les bolides de sport, les bateaux à moteur ou à voile, les accessoires si nombreux, les spécialistes du camping-caravaning ou les engins de manutention, auprès de l'aérotrain, partout les nouveautés, les présentations techniques ou esthétiques originales, les hôtes aux jupes plus ou moins « mini », les podiums mobiles, les engins coupés attiraient, intriguaient et séduisaient l'œil.

Par ailleurs, autre centre d'attraction notable polarisant l'attention d'un très vaste public : le studio permanent de la Société suisse de Radiodiffusion où les animateurs et meneurs de jeu les plus populaires de la Radio romande se succédaient pour présenter des émissions de variétés en direct. Ils y organisaient aussi divers concours dont l'un des plus sympathiques, intitulé le « reporter en herbe », amenait les

jeunes visiteurs à démontrer leurs dons journalistiques en réalisant des reportages au Salon.

Pour sa part, la Commission officielle des Exposants, présidée par M. J.-H. Keller de Zurich, a procédé à sa traditionnelle visite des stands. Partout ses membres ont enregistré un net sentiment de satisfaction dû pour une large part au remarquable succès public de ce 37^e Salon qui semble devoir marquer tant dans l'immédiat qu'à échéance prochaine, une réelle reprise des affaires. Ce redémarrage économique, qui s'amorce après une période d'indiscutable ralentissement fait bien augurer de l'avenir et situe toute l'importance de nos grandes expositions nationales et internationales.

La journée de mercredi, pour son compte, n'a fait que confirmer le brillant départ du Salon de Genève, dont la réussite ne s'est pas démentie. A noter l'animation particulière de la soirée de gala.

Plusieurs personnalités influentes ont visité le Salon, parmi lesquelles ont été reconnues : M. Kos, président des industriels turcs, M. Engellan, directeur général des usines suédoises Volvo, et quelques-uns de ses principaux collaborateurs, MM. F. J. Garcia, président de la société des transports en commun de Lima, au Pérou, et Barbe, ingénieur responsable des projets d'études d'un métro à Lima et à Zurich, qui se sont intéressés tout particulièrement à l'aérotrain, de MM. Nasi et Bono, Gioia, Calvi, Giacosa et Ferrari, appartenant à la présidence et direction générales des usines Fiat à Turin.

D'autre part, la présence au Salon de M. Jack Bramham, champion du monde, toujours entouré d'une foule enthousiaste, a été très remarquée.

NOS ARTISTES SUISSES A L'ETRANGER

La pianiste suisse Fernande Kaiser vient de remporter à Londres un grand succès dont la presse a souligné, en particulier, la remarquable interprétation d'œuvres de Debussy.

CANTON DE NEUCHÂTEL

« SPELEO - 67 »

INAUGURÉE A LA CHAUX-DE-FONDS

Au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds s'est ouverte l'une des plus importantes expositions de spéléologie de Suisse, celle organisée par les membres du Spéléo-Club des montagnes neuchâteloises, qui a dix ans d'existence. Cette exposition montre le prodigieux développement de la spéléologie dans les montagnes neuchâteloises, en Suisse et en Europe. Sous la présidence de M. Audetaz, président de la Société suisse de spéléologie, M. Willy Lanz, directeur du Musée d'histoire natu-

relle de La Chaux-de-Fonds, et M. André Paratte, l'une des chevilles ouvrières du mouvement de spéléologie, l'exposition a été inaugurée, qui comprendra, durant trois semaines, des visites commentées, la projection de sept films différents dans une salle improvisée, et enfin les conférences du professeur Gese, de Paris, président de la Société internationale de spéléologie, et du professeur Boegli, l'explorateur de la plus grande caverne d'Europe, celle du Hoelloch.

L'UNION DE DEFENSE PROTESTANTE REPOND A LA DECLARATION D'UN JESUITE SUISSE

Un jésuite suisse bien connu, le P. Jakob David, a publié récemment une déclaration dans laquelle il s'en prenait à un pamphlet diffusé par l'union de défense protestante suisse et qui accusait les jésuites d'être notamment liés par un serment en vertu duquel ils ne sauraient admettre d'être soumis aux lois et aux « autorités hérétiques » (protestantes) d'un quelconque pays.

L'union de défense protestante suisse, dont le siège est à la Chaux-de-Fonds, et le président M. Christian Moser, réplique par une longue mise au point. Elle déclare notamment que cette union n'est pas l'œuvre d'un seul homme, mais qu'elle comprend déjà plus de 300 membres œuvrant dans 19 cantons, sans compter des milliers de sympathisants protestants.

La déclaration affirme que le syllabus édicté sous Pie IX, « rend nul le serment » dont le P. David fait état.

La mise au point affirme ensuite que si les jésuites avaient toute liberté en Suisse, ce serait l'inquisition. Elle accuse les catholiques suisses de se taire et les autorités de ne pas faire respecter les lois. « Notre pays, ajoute-t-elle, a une constitution démocratique et nous n'admettons pas qu'une société politique profite de la liberté religieuse pour agir. »

La mise au point conclut en ces termes: « Vous dites que l'union de défense protestante suisse n'a rien à voir avec la fédération des églises protestantes, ne représente pas obligatoirement l'opinion de chaque protestant. Si l'église romaine, son chef, ses conciles se proclament infaillibles, le protestant, lui, juge librement de tout, sans contrainte aucune et ne doit allégeance à personne, surtout pas à son église, mais à Jésus-Christ seul. C'est cette liberté menacée aujourd'hui, malgré toutes les déclarations lénifiantes, que nous voulons conserver. »

LES « QUINZAINES CULTURELLES DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES » CONSACRÉES A LA POLOGNE

Le Conseil fédéral a autorisé le chef du Département de l'intérieur chargé des affaires culturelles, à le représenter à la « quinzaine culturelle des montagnes neuchâteloises », qui se déroulera du 6 mai au 24 mai prochain à la Chaux-de-Fonds et au Locle

(jusqu'au 4 juin pour les expositions) et sera consacrée à la Pologne. Il assumera conjointement avec l'ambassadeur de Pologne, M. Tadeusz Kropczynski, la présidence d'honneur de cette importante manifestation culturelle, la plus riche et variée qui ait été consacrée à ce pays en Suisse et même en Europe occidentale. Toute la culture polonaise y sera illustrée, par la musique, le théâtre, le cinéma, la peinture, la tapisserie, la gravure, le dessin humoristique, l'architecture, les conférences sur différents aspects de l'histoire de la civilisation, de la littérature, des arts plastiques, de la musique, du cinéma polonais. Des ensembles connus internationalement, notamment les ballets Beskid, l'orchestre de chambre de Varsovie, les maîtres des représentants du ministère de la culture et des musées polonais, des conférenciers et une troupe suisse, participeront à une imposante série de manifestations, six expositions, quatre concerts, quatre spectacles, six représentations cinématographiques et cinq conférences, qui constitueront l'ensemble le plus prestigieux consacré à la culture de ce grand pays. L'ambassadeur de Pologne en Suisse et le Conseiller fédéral Tschudi introduiront la journée inaugurale du samedi 6 mai, à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

CANTON DE TESSIN

DECES DE L'HOTELIER ANTON BADRUTT

On annonce le décès à Lugano, dans sa 81^e année, de M. Anton Badrutt, célèbre hôtelier des Grisons et inébranlable défenseur au service de l'hôtellerie. Ancien élève de l'Ecole hôtelière de Lausanne, Anton Badrutt avait terminé sa formation à Londres, Rome et New York. Après la seconde guerre mondiale, il était revenu à St-Moritz et Lucerne pour se fixer ensuite en Egypte, où il prit la direction d'un hôtel, avant d'être nommé directeur général de la Société hôtelière de la Haute-Egypte. Après quinze ans d'activité en Egypte, Anton Badrutt revint dans son pays, à St-Moritz, où il dirigea l'hôtel construit par son grand-père, le grand hôtel Kulm. En 1957, il fut nommé président de la Société de développement de St-Moritz, poste qu'il garda jusqu'à son départ de l'Engadine.

MORT DE JEAN MUSSARD †

Jean Mussard est mort subitement à Porza, près de Lugano, d'une crise cardiaque, dans sa 79^e année. Avec lui, la Suisse ne perd pas seulement l'un des plus importants pionniers de son industrie de montage automobile, mais encore une personnalité

qui s'est illustrée dans de nombreux domaines touchant l'économie, la politique et la vie culturelle. Jean Mussard est né de parents suisses le 28 décembre 1888 à Vienne. Ses études le conduisirent à Lausanne, où il passa sa maturité, puis à l'E.P.F. de Zurich, où il reçut son diplôme d'ingénieur. Sa carrière professionnelle débuta à la fabrique de machines d'Oerlikon, puis à Cardy (Genève), où il passa douze ans, avant d'entrer, en automne 1925, chez General Motors. Après quelques séjours à Anvers et à Paris, il retourna en Suisse pour jouer un rôle important dans la naissance, à Bienne, de l'usine de montage de General Motors Suisse S.A. Hormis ses stages auprès de G.M. en Belgique et en France, les expériences qu'il amassa en travaillant chez Mathis et Citroën au début des années trente lui furent très profitables.

Dans l'entreprise biennoise, qui venait d'être fondée, il fut tout d'abord supply manager avant d'être nommé directeur des relations publiques, poste qu'il conserva jusqu'à sa retraite qu'il prit en 1953. Jean Mussard fit partie des initiateurs du « pacte de paix » entre l'Association patronale de l'industrie métallurgique et des machines et la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers.

CANTON DU VALAIS

DES MANUSCRITS DE RILKE REMIS A LA VILLE DE SIERRE

Une habitante de Sierre, M^{me} Jeanne de Sepibus-de-preux, qui eut le privilège de connaître durant plusieurs années le poète Rainer Maria Rilke et de le recevoir chez elle, a décidé de remettre à titre de legs à la ville de Sierre de nombreux manuscrits et ouvrages du célèbre homme de lettres. Cette collection sera placée dans un musée spécial qui sera aménagé à l'hôtel de ville anciennement château Bellevue où Rilke habita.

Il s'agit, notamment, de 35 lettres écrites par Rilke à M^{me} de Sepibus, de plusieurs ouvrages dédiés de sa main, poèmes écrits pour elle ainsi qu'une cinquantaine d'ouvrages écrits sur Rilke ou contenant une partie de ses œuvres.

Ajoutons que c'est à M^{me} de Sepibus que Rilke dédia ses « quatrains valaisans ».

NOUVEAU MONUMENT HISTORIQUE EN VALAIS

Dans sa dernière séance le gouvernement valaisan a classé monument historique la maison bourgeoise d'Eyholz, cette humble localité au riche passé,

sisse entre Viège et Brigue, en bordure de l'artère internationale du Simplon.

L'antique demeure de pierre et de bois date du milieu du XVI^e siècle, elle servit à abriter quelques classes scolaires jusqu'en 1954 avant d'être affecté aux séances des bourgeois.

C'est entre ces murs vénérables qu'est servi par exemple le vin de la fête-Dieu.

Des réparations vont être apportées à cette bâtisse grâce aux subsides accordés par l'Etat.

BEAU GESTE DES HOTELIERS SEDUNOIS

Dans le cadre d'une manifestation artistique connue sous le nom de « Printemps musical » et à laquelle participent de nombreuses chorales du canton, se déroule actuellement à Sion le « festival Tibor Varga ».

Une quarantaine de musiciens venus de divers pays notamment d'Allemagne et d'Autriche entourent à cette occasion le grand maître du violon.

Il est intéressant de noter à ce sujet le beau geste accompli par les hôteliers et restaurateurs sedunois. En effet, pour encourager les organisateurs de telles manifestations culturelles qui n'ont pas toujours dans le grand public l'écho souhaité, ceux-ci ont accepté d'héberger gratuitement tous les musiciens étrangers qui participent à ce festival qui concourt au bon renom artistique et touristique de la capitale valaisanne.

CANTON DE VAUD

LA SUISSE ET SES INDUSTRIES

Publié depuis quelques années par le siège de Lausanne de l'office suisse d'expansion commerciale, « La Suisse et ses Industries » vient de faire l'objet d'une réédition en langue française. Sous forme concise, cette brochure de quelque 200 pages donne une vue d'ensemble des institutions suisses, traite de certains aspects de l'économie nationale, décrit la nature des relations économiques entre la Suisse et certains pays étrangers et passe enfin en revue la production des principales industries du pays. Elle représente, de ce fait, un utile ouvrage de référence pour le lecteur étranger et un excellent moyen de propagande à long terme pour notre pays. Le texte de base de cette nouvelle édition est, dans l'ensemble, le même que celui des brochures précédentes, mais il a été entièrement revu et adapté aux circonstances actuelles. La présentation générale et les nombreuses illustrations qui agrémentent l'opuscule sont, elles, inédites. Il convient de relever que cette nouvelle édition française et la version anglaise qui paraîtra prochainement, seront diffusées dans l'enceinte de l'exposition universelle de Montréal.

LE TRIBUNAL FEDERAL PEUT ETRE SAISI PAR DES ETRANGERS AUXQUELS LA PERMISSION DE SEJOUR EST RETIREE

Selon la loi fédérale concernant le séjour et l'établissement des étrangers, l'autorité cantonale décide s'il y a lieu de retirer la permission de séjour d'un étranger. Le tribunal fédéral a toujours refusé d'entrer en matière. Dans un cas pareil, un étranger présenterait un recours de droit public, faisant valoir une infraction à l'article 4 de la Constitution fédérale. Cet article institue l'égalité devant la loi. La jurisprudence du T.F. se fondait sur le fait que la constitution ne procure la liberté d'établissement qu'au citoyen suisse. Il en déduisait qu'en matière de séjour et d'établissement la nationalité indiquait une différence foncière entre étrangers et Suisses, et que, par conséquent, l'article 4 n'y pouvait trouver un champ d'application.

La Chambre de droit public du tribunal fédéral s'est écartée de cette jurisprudence. Lorsqu'un canton retire le permis de séjour — en l'espèce, cela s'était produit en vertu de l'article 9, al. 2, lettre b, de cette loi fédérale un étranger ayant donné lieu à des plaintes graves — l'étranger aura, dorénavant, la possibilité de soumettre ce retrait au contrôle du T.F. qui se penchera sur la question s'il y avait inégalité de traitement ou arbitraire. En l'espèce, le T.F. n'entra pas seulement en matière mais cassa la décision cantonale retirant le permis. La décision émane du Conseil d'Etat de Zurich qui agissait comme autorité suprême en matière de police et des étrangers. Le retrait était fondé sur une mauvaise conduite d'un Italien qui avait vécu dans le canton pendant six années sans donner lieu à des plaintes, et qui s'était complètement ressaisi après une brève période aventureuse. Celle-ci avait, pourtant, produit une tension inquiétante entre lui et un citoyen suisse. Le tribunal souligna que les mesures policières doivent être proportionnelles à leur but. Le fait que le Conseil d'Etat n'avait pas considéré la possibilité d'une mesure plus nuancée afin d'éliminer la tension, soit, par exemple, d'imposer à l'Italien un changement de domicile à l'intérieur du canton, amena le T.F. d'y voir un délit de justice. Celui-ci est considéré comme un acte arbitraire incompatible avec l'article 4 de la Constitution fédérale. Le Conseil d'Etat zuricois devrait donc reconsidérer le cas.

Cet arrêt renforce la position juridique des étrangers qui forment à peu près un cinquième de la population, sur la nouvelle jurisprudence laissera pourtant au canton un même pouvoir d'appréciation, mais en contrôlera les abus et les détournements de pouvoir éventuels. Toutefois, l'expulsion selon l'article 10 de la loi fédérale n'en sera pas touchée. Il s'agit de l'expulsion fondée sur une condamnation pour crime ou délit, sur l'abus de l'hospitalité formé par des infractions graves ou répétées contre les prescriptions d'ordre, sur une menace pour l'ordre public émanant d'une maladie mentale ou sur une situation économique désastreuse. Les cas de l'arti-

cle 10 sont soumis, par la voie d'un recours au Département fédéral de justice qui en décide en dernier ressort. Resteront réservés aussi les cas d'expulsion par le juge pénal et les moyens habituels contre une pareille condamnation, et l'expulsion décidée par le Conseil fédéral en application de l'article 70 de la Constitution fédérale afin de protéger la sécurité intérieure ou extérieure.

L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE NEW YORK A MONTREUX EN 1968

L'Orchestre philharmonique de New York donnera deux concerts à Montreux dans le cadre de la tournée européenne des grands festivals, sous la direction de Léonard Bernstein, le chef prestigieux de cet ensemble.

La venue à Montreux de l'un des orchestres les plus justement célèbres qui soient au monde est un véritable événement. Il y a plus de douze ans en effet que l'Orchestre philharmonique de New York ne s'était produit outre-atlantique.

L'inauguration du Septembre musical 1968 sera d'autre part confiée à un orchestre de tout premier plan, l'un des meilleurs d'Europe, le R.S.O. (ex R.I.A.S.) de Berlin : deux concerts seront dirigés par Lorin Maazel, ce seront les seuls concerts donnés en Suisse par le R.S.O. et son chef au cours de la saison d'été 1968.

M. TSCHUDI ET LA CAMPAGNE DE LA CHAÎNE DU BONHEUR

Voici la déclaration que M. Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur, a faite à l'occasion de la campagne chaîne du bonheur 1967 qui réunira les auditeurs de Sottens sur l'antenne de la radio Suisse romande.

Chers auditrices et auditeurs,

Notre devoir de solidarité face aux besoins des pays en voie de développement n'est pas contesté. En dépit des soucis financiers de la Confédération, les Chambres fédérales accordent de nouveaux crédits pour la coopération technique.

Selon nos traditions, il n'est pas du devoir de l'Etat uniquement et même ce n'est pas en premier lieu le devoir de l'Etat d'aider. Toute la population doit être appelée à donner son appui aux campagnes organisées à la suite de différentes initiatives privées. Que l'alphabétisation des populations non scolarisées doive être considérée comme une condition essentielle d'une contribution au développement, on en convient sur le plan international. Depuis qu'elle existe, l'U.N.E.C.O. tient en effet la lutte universelle contre l'analphabétisme pour l'une de ses tâches principales.

Une conférence des ministres de l'éducation de 88 pays organisée par ses soins en 1965 à Téhéran s'est consacrée entièrement à ces problèmes et a

confirmé que la tâche est importante et urgente. On a reconnu à cette occasion que l'alphabétisation ne devrait pas se réaliser sur un plan théorique seulement, mais qu'elle doit être mise au service d'un enseignement pratique pour la vie de celui qui apprend.

C'est pourquoi, on parle d'une alphabétisation fonctionnelle. Chacun est bien conscient aussi qu'en raison du manque considérable de maîtres cette tâche immense ne peut être menée à bien par la voie conventionnelle de l'enseignement, à partir de l'abécédaire, mais qu'il faut essayer de développer de nouvelles méthodes et surtout envisager le recours aux moyens audio-visuels.

On doit donc se féliciter que la chaîne du bonheur dans sa campagne attire l'attention de larges milieux sur l'importance de ce problème et s'efforce d'apporter un concours aussi actif que pratique à l'œuvre d'alphabétisation en offrant des appareils de radio. Elle a droit à notre reconnaissance pour cette initiative. J'espère que notre population soutiendra cette campagne de la chaîne du bonheur avec le même enthousiasme et la même générosité que les précédentes.

UN SALON ROMAND DE PEINTURE A AUBONNE

A Aubonne a eu lieu, à la galerie de Chantepierre, le vernissage du « Salon du paysage 1967 », qui présente au public les œuvres de 23 peintres de Suisse romande.

A la Cimaise, les envois des Genevois M. Chambaz, L. Doret, W. Goliasch, R. Guinand, P. Mathey, A. Meylan, H. Schwarz, B. Vautier et R. Weber.

La peinture vaudoise est représentée par R. Berthoud, M. Bonny, P. Froidevaux, J. Fuchs, A. Gueydan, J. J. Gut et G. Liardon.

Trois peintres neuchâtelois : L. Grounauer, Lermite et Octave Matthey, trois Valaisans : L. Andenmatten, le regretté B. Gherrimoro, C. Menge, et, de Fribourg, F. Garopesani complètent une participation de qualité à cette manifestation où sont confrontées diverses tendances de la peinture figurative contemporaine du pays.

Au vernissage, le professeur Adrien Kuhne, de Genève, en hommage à René-Louis Piachaud, a dit quelques pages de cet écrivain et poète genevois disparu voici 25 ans.

A l'issue du Salon, qui fermera ses portes le 23 avril, sera décerné le « Prix Chantepierre 1967 » — d'une valeur de 1.000 F — à l'une des œuvres exposées. Le prix est attribué par le public qui, tout au long de l'exposition, dispose de bulletins de vote pour exprimer son choix.

HOMMAGE A JEAN LURÇAT

C'est grâce à Jean Lurçat que Lausanne est le siège du centre international de la tapisserie ancienne et moderne, grâce à Jean Lurçat que le chef-lieu vau-

dois organise les biennales de la tapisserie dont la troisième sera visible au palais de Rumine du 10 juin au 1^{er} octobre.

Pour marquer de façon plus directe la reconnaissance due à son fondateur, le centre international de la tapisserie présente, au musée cantonal des beaux-arts, du 12 mars au 30 avril, l'œuvre la plus importante réalisée par le grand artiste, « Le chant du monde ». C'est un ensemble de neuf tapisseries monumentales, dont la plus petite mesure trois mètres de long et la plus grande, treize mètres. Lurçat disait que son œuvre lui avait été dictée, en 1937, par la révélation de la tenture « l'apocalypse », qui se trouve au musée d'Angers. Cette exposition sera un événement artistique.

« Le chant du monde » a été exposé, il y a deux ans, à Annecy, qui a présenté ces tapisseries avec un commentaire écrit et enregistré par Lurçat lui-même. Cet enregistrement accompagnera également l'exposition lausannoise.

UN LIVRE DE GRANDE DIFFUSION, EN EDITION DE POCHE ET EN EDITION RELIEE

Pour la première fois en Europe, deux grands éditeurs, Gérard de Verviers et Rencontre de Lausanne, ont décidé de publier le même jour, en édition de poche et en édition reliée, un livre de grande diffusion.

Pour cette expérience, courante aux Etats-Unis, mais que les européens ont toujours écartée parce que les éditeurs estiment que le livre de poche gêne et réduit la vente du volume relié, Gérard et Rencontre ont fait un choix d'un ouvrage à grande diffusion : « Les grandes controverses du temps présent », de l'historien Jacques de Launay.

Le premier tirage total est de 60.000 exemplaires. Après une minutieuse étude du marché, les éditeurs estiment que la vente massive du livre de poche réduira de 5 % seulement la vente du livre relié.

EDITIONS RENCONTRE : 400.000 ABONNES

L'Assemblée générale des Editions Rencontre a eu lieu à Lausanne, le 16 mars. Elle a décidé de répartir comme suit le bénéfice de 1.676.083 francs, réalisé en 1966 : 50.000 francs seront versés au fonds de prévoyance du personnel, 85.000 francs à la réserve légale, 1.200.000 francs à la réserve générale, 23.040 francs seront affectés au paiement du dividende des actions-coupons *a* et 276.960 francs à celui des actions-coupons *b*, 10.000 francs iront à la coopérative Rencontre, comme subvention, et on reportera 31.083 francs à compte nouveau.

Fondées en 1950, les Editions Rencontre se sont rapidement développées, et leur catalogue est maintenant de 800 titres. Elles ont lancé, en mars, la parution de leur dernière collection complète, la réédition des œuvres de C.-F. Ramuz, sur le modèle de

l'Edition Mermod, actuellement épuisée. En réalisant un chiffre d'affaires de plus de 8 millions de francs, les Editions Rencontre se placent au 8^e rang des maisons d'édition de langue française. Elles comptent actuellement 400.000 abonnés.

Les installations typographiques de Lausanne vont être spécialisées dans l'impression par Offset, et le Département de la typographie ira s'établir à Mulhouse. Les Editions Rencontre ne quitteront donc pas Lausanne, comme on a pu le craindre. Mais les limitations imposées dans le domaine de la main-d'œuvre risquent de porter atteinte à sa capacité concurrentielle : Il lui faut engager, d'ici au mois de juin, 60 employés supplémentaires. Des démarches ont été faites auprès de l'Office fédéral du travail, mais ne semblent pas avoir rencontré toute la compréhension voulue.

L'Assemblée a également procédé à des nominations au sein du Conseil d'administration. Celui-ci sera dorénavant présidé par M. M. Decombaz, notaire à Vevey, qui succède à M. J. de Muralt-Feer, élu président d'honneur. En outre, l'Assemblée a décidé de porter de 5 à 8 millions de francs le capital-actions, et a entériné l'accord de fusion passé avec une entreprise lausannoise de reliure.

GUSTAVE ROUD, LAUREAT DE LA VILLE DE LAUSANNE

Un livre nouveau et des œuvres complètes telle sera la réponse de Gustave Roud, cette année-même, à tous ceux qui l'entourent à l'occasion de son 70^e anniversaire, se réjouissent que le grand prix de la ville de Lausanne lui soit attribué.

En effet, par l'effort conjoint de plusieurs éditeurs, l'ensemble de ses ouvrages, et d'importants textes inédits, seront mis en souscription l'automne prochain. La première parution sera celle d'une œuvre nouvelle, « d'un requiem », qui prendra place à la fin de l'année dans la petite collection poétique des éditions Payot. Quant aux œuvres complètes, elles seront rassemblées sous la couverture bleue d'« Ecrits », dont les deux premiers volumes furent publiés par Henri-Louis Mermod en 1950. Plusieurs tomes nouveaux sortiront de presse dès le printemps 1968, chez François Daulte, directeur de la bibliothèque des arts à Lausanne et Paris, qui a repris les éditions Mermod. Les nouveaux tomes d'« Ecrits » paraîtront simultanément dans un tirage hors commerce dans la collection grise des cahiers de la renaissance vaudoise.

Sans que l'ordonnance des textes soit encore définitive, on prévoit qu'« Ecrits 3 » contiendra des proses lyriques, notamment « Le repos du cavalier », « Haut-jorat », et peut-être une œuvre nouvelle « Ecrits 4 » serait consacrée à des études sur des peintres, des écrivains, des musiciens. Un « Ecrits 5 » pourrait réunir certaines des plus belles traductions que Gustave Roud a faites des poètes étrangers.

Un nombre de lecteurs sans précédent pourra ainsi, ces prochains mois, relire ou découvrir les œuvres de l'écrivain que la ville de Lausanne, particulièrement bien inspirée, s'apprête à couronner.

ROULAGE DE LA PREMIERE VIROLE DE LA COQUE DU MESOSCAPHE PX-15

Aux usines Giovanola Frères à Monthey ont eu lieu en présence du professeur Jacques Piccard, des représentants de la firme américaine Grumman Aircraft, de nombreux journalistes et caméramen suisses et étrangers, les opérations du « roulage de la première virole » du mésoscaphe PX-15.

Les plans de ce nouveau mésoscaphe ont été conçus par le professeur Piccard. La société américaine d'aviation Grumman Aircraft finance et assure de son aide technique l'ensemble du projet.

Le PX-15 se différencie du mésoscaphe de l'expo sur plusieurs points. Entre autres, il sera avec ses 14 m 60, moins long que le premier, ne pèsera que 130 tonnes au lieu de 160. A l'intérieur seront aménagés un laboratoire équipé de microscopes, de caméras, d'appareils acoustiques, etc., et un habitacle qui peut recevoir un équipage de 6 hommes pendant plus de quatre semaines. Ce submersible (budget un million de dollars) sera entièrement construit en Valais, puis équipé aux Etats-Unis.

Sa première mission expérimentale est prévue pour l'été 1968. Le docteur Jacques Piccard et cinq observateurs entreprendront, quatre semaines durant, un voyage en plongée dans les profondeurs du Gulf Stream, depuis la Floride jusqu'en Nouvelle-Ecosse. Le submersible scientifique effectuera sa plongée jusqu'à environ 100 mètres de profondeur, au large de Miami, et se laissera dériver à la vitesse de 1,5 à 2 nœuds qui est celle du courant nord-est. Le PX-15 vagabondera alors à des profondeurs variant de 100 à 700 mètres pendant près de 2.500 km et maintiendra son cap parallèle à la muraille du Gulf Stream.

Les six observateurs pourront étudier à loisir la vie sous-marine ambiante. Ils consigneront leurs observations sur photographies, établiront des comparaisons sur la vie de la faune dans un vaste volume de mer, en se servant de 70 projecteurs et de 29 hublots répartis sur le périmètre de la coque du mésoscaphe. La température, le degré de salinité et la composition chimique de la mer, seront mesurés aussi fréquemment que le requièrent les conditions environnantes.

La vocation silencieuse du PX-15 autorisera les expériences acoustiques les plus complexes. Pendant les travaux, il sera également procédé à des mesures de la vitesse du son et des niveaux d'ondes sonores. Cette « situation » silencieuse exceptionnelle rendra possible les opérations d'enregistrement de la vie sonore sous-marine.

Les observations externes seront complétées par des petites caméras de télévision fixées à l'intérieur du submersible.

CANTON DE ZURICH

OBSEQUES DU PROFESSEUR PLANCHEREL

Au cimetière de Fluntern se sont déroulées les obsèques du professeur Michel Plancherel, en présence d'un grand nombre de représentants de la science, de la recherche, des institutions d'utilité publique et d'anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. La cérémonie proprement dite s'est déroulée à l'église catholique de St-Martin au cours de laquelle le curé Joseph Bommer, a pris la parole au nom de l'église et de la parente, tandis que le professeur W. Saxer, parlait au nom de l'E.P.F. Les orateurs ont rappelé l'activité scientifique du défunt et tout ce qu'il fit aussi en faveur du secours suisse d'hiver, des réfugiés hongrois aux études en Suisse et de la mission catholique française de Zurich.

LE SECRET BANCAIRE

Le secret bancaire a été, ces derniers temps, l'objet de bien des critiques dans la presse étrangère. Désireux de répondre à ces reproches, qui découlent en général d'une méconnaissance profonde de la nature et du fonctionnement de notre appareil de crédit, le crédit suisse a procédé à une analyse très complète de l'institution du secret bancaire. Les résultats de cette étude viennent d'être publiés dans une brochure que le crédit suisse tient à disposition des intéressés, jusqu'à épuisement du stock.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE EXCURSION

Dimanche 7 mai à CHARTRES avec pique-nique dans le domaine du château de DAMPIERRE.

Rassemblement : 9 heures très précises devant le C.C.S., 10, rue des Messageries ; départ à 9 h 15.

Itinéraire : par la vallée de Chevreuse nous nous rendons au château de DAMPIERRE, construit par Jules Mansart, oncle du constructeur de Versailles (visite spécialement réservée à notre groupe au cours de laquelle nous serons salués par le propriétaire, M. le Duc de Luynes), puis pique-nique sur un emplacement mis aimablement à notre disposition par notre compatriote, M. Schoch, régisseur du domaine. L'après-midi, nous irons à CHARTRES par les VAUX-DE-CERNAY, le château de BORDES-LA-CELLE, CLAIREFONTAINE et la forêt de RAMBOUILLET. Visite de la cathédrale à titre individuel. Retour à Paris par les bords de l'Eure, MAINTENON et son château, EPERNON, le château de RAMBOUILLET. Retour à Paris vers 21 heures.

Prix comprenant tous frais de transport et entrée au château de Dampierre : 13 francs.

Tous les Suisses et leurs amis français, membres ou non du C.C.S., sont cordialement invités à participer à cette excursion.